

**Annexe**  
**Présentation des associations signataires de**  
**la lettre adressée à madame Christine St-Pierre**  
**le 21 mai 2008**

**1. Présentation des associations de producteurs oeuvrant à la scène**

***L'Association des compagnies de théâtre (ACT)***

Fondée en 1989 à la suite de la dissolution de l'Association des directeurs de théâtre (ADT), l'ACT représente les producteurs de spectacles de théâtre sans but lucratif, pour adultes de langue française au Canada.

L'ACT est née pour répondre aux réalités associatives et syndicales de producteurs qui se consacraient à la création théâtrale et qui n'étaient pas représentés par d'autres associations de producteurs. Aujourd'hui, l'ACT compte plus de 120 membres dont plusieurs petites entreprises de production. La quasi totalité de ces entreprises ont été fondées par des artistes et sont encore gérées par eux. On retrouve les membres de l'ACT sur tout le territoire québécois et aussi en Ontario.

La première tâche de l'ACT fut de négocier avec l'Union des artistes (UDA) une entente fixant les conditions minimales d'engagement des comédiens. Le défi était de taille compte tenu de la diversité des pratiques au sein de son membership. Depuis, deux autres ententes collectives conclues par l'ACT sont en vigueur, l'une avec l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) pour les concepteurs, l'autre avec l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) pour les auteurs et qui touche plus précisément la commande d'oeuvres.

Loin de se limiter à la seule négociation d'ententes collectives, l'ACT est présente aux principales tables de concertation du milieu théâtral et offre à ses membres des ateliers traitant de sujets liés à la production, à la gestion et à la diffusion.

***L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)***

Pour se donner les moyens d'assurer le développement de la musique et des variétés québécoises, les producteurs québécois se sont regroupés en association et ont créé, en 1978, l'ADISQ. Conscients de la nécessité de travailler en concertation avec tous les intervenants nécessaires au succès des disques et des spectacles des artistes d'ici, les producteurs accueillaient également, au sein de leur association, des partenaires telles que des maisons de disques, des salles et des diffuseurs de spectacles, des gérants, des relationnistes de presse, des agents de promotion, etc.

Depuis bientôt 30 ans, l'ADISQ déploie ses efforts dans cinq principaux champs d'activité : la promotion collective à l'échelle nationale et internationale, la radiodiffusion, le financement, la reconnaissance des droits des producteurs et la mise en place de conditions minimales de travail réalistes et équitables en conformité avec la Loi sur le statut de l'artiste. L'histoire de l'ADISQ est celle d'une réussite : la présence remarquable de la musique et des variétés québécoises dans

notre quotidien et la naissance d'un véritable *star system* québécois, une réalité unique au monde pour une société de la taille du Québec, en témoignent avec éloquence.

Aujourd'hui, l'ADISQ regroupe environ 300 entreprises contribuant à la vitalité de la chanson et des variétés d'ici. Environ 40% de ces entreprises sont des maisons et des producteurs de disques et de vidéoclips, 20% des agences et des producteurs de spectacles et 15% des maisons de gérance faisant la production des disques, des vidéoclips et/ou des spectacles des artistes auxquels elles sont dédiées. Par ailleurs, plusieurs entreprises membres de l'ADISQ appartiennent à des artistes auto producteurs (ex. : Boogie Wonder Band, Clémence Desrochers, Richard Desjardins, Lorraine Desmarais, Yves Desrosiers, Linda Lemay, Francois Pérusse, etc.).

Au fil des ans, l'application de la Loi a pris de plus en plus d'importance dans le quotidien de l'ADISQ, comme en témoignent notamment ses négociations dans les secteurs du disque, du spectacle et du vidéoclip. Dans le domaine de la production de disques (phonogrammes, phonogrammes multimédia et vidéoclips), deux ententes collectives conclues par l'ADISQ sont en vigueur depuis les années 90 :

- *Entente collective Guilde des musiciens-ADISQ (1996-1998)* applicable aux musiciens
- *Entente collective Union des artistes-ADISQ (1997-2000)* applicable aux artistes interprètes

Dans le domaine de la production de spectacles de variétés et de musique autre que classique, trois ententes collectives sont en vigueur depuis les années 2000 :

- *Entente collective Guilde des musiciens-ADISQ (2002-2004)* applicable aux musiciens
- *Entente collective Union des artistes-ADISQ/RPM (2005-2008)* applicable aux artistes interprètes (ex. : chanteur soliste, chanteur choriste, danseur, etc.)
- *Entente collective APASQ-ADISQ (2006)* relative à la retenue de cotisation syndicale applicable aux concepteurs de décors, de costumes, d'éclairage et de son.

La négociation d'une seconde entente collective avec l'APASQ, cette fois pour déterminer l'ensemble des conditions minimales de travail des concepteurs de décors, de costumes, d'éclairage et de son, est actuellement en cours. L'ADISQ et l'APASQ discutent également d'intégrer à cette même les nouvelles fonctions pour lesquelles l'APASQ attend une seconde reconnaissance de la Commission.

### ***L'Association des producteurs de théâtre privés (AFTP)***

Réunis dans l'Association des directeurs de théâtre (ADT), les producteurs de théâtre d'été qui opèrent sous la forme d'entreprises commerciales se regroupent, en 1985, pour former l'Association des producteurs de théâtre professionnels (AFTP). L'AFTP se donnera pour mission première de négocier une première entente collective avec l'Union des artistes (UDA). Depuis, l'AFTP continue à jouer ce rôle fondamental de représentant de ses membres auprès des associations d'artistes reconnues. Ainsi, des ententes ont été conclues au fil des ans avec les associations représentant les concepteurs et les auteurs dramatiques.

De plus, le rôle de l'AFTP s'est élargi par son implication dans des activités promotionnelles communes et dans la recherche de financement pour ses membres. À cet égard l'élargissement de la mesure du crédit d'impôt à l'humour et au théâtre constitue un acquis majeur. Signe des temps

et de la diversité des pratiques, l'APTP est devenue la représentante de nouvelles pratiques tels le théâtre de commandes, le théâtre corporatif, le meurtre-et-mystère et le théâtre-musical. Cette diversification a amené l'Association à changer sa dénomination par l'Association des producteurs de théâtre privé en 1996.

Année après année, les spectacles produits par les membres de l'APTP rejoignent plus de 500 000 personnes. L'Association compte une quarantaine de membres dans toutes les régions du Québec. Elle est dirigée par un conseil d'administration de cinq (5) membres. La gestion quotidienne est assurée par un coordonnateur. Ses bureaux sont situés à Montréal.

### ***Théâtres associés Inc. (TAI)***

Fondée en 1985 à la suite de la dissolution de l'ADT, TAI est une association de producteurs qui se fait la voix de théâtres institutionnels francophones œuvrant au Québec et à Ottawa. TAI intervient auprès de divers interlocuteurs du domaine théâtral et offre à ses membres plusieurs services visant l'amélioration ou la promotion de la pratique théâtrale (négociation et gestion d'ententes collectives, production d'études sur les activités artistiques et financières de ses membres, séminaires de formation et de réflexion, activités de promotion et de développement, etc.)

TAI compte actuellement onze théâtres membres. Ces compagnies institutionnelles ont entre 32 et 60 ans d'existence. Chacune occupe et anime en permanence un lieu théâtral. Leur mission artistique va de la création au répertoire, tant classique que contemporain. Leurs spectacles s'adressent au public adulte et à la jeunesse. Ils font généralement partie de saisons théâtrales offertes en abonnement et peuvent faire l'objet de reprises et de tournées. Ces saisons peuvent comprendre des coproductions et des spectacles invités. Certains théâtres disposent d'une structure d'accueil permanente.

Les membres de TAI sont la Compagnie Jean Duceppe, l'Espace GO, la Société de la Place des Arts, le Théâtre d'Aujourd'hui, le Théâtre de la Bordée, le Théâtre Denise-Pelletier, le Théâtre de Quat'Sous, le Théâtre du Nouveau Monde, le Théâtre du Rideau Vert, le Théâtre du Trident et le Théâtre français du Centre national des Arts.

La première tâche de TAI fut de négocier avec l'Union des artistes (UDA) une entente fixant les conditions minimales d'engagement des artistes interprètes. Depuis, trois autres ententes collectives ont été conclues par TAI, l'une avec l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) pour l'engagement des personnes conceptrices de décors, de costumes, d'éclairage et de son, la seconde avec l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) pour l'engagement des auteurs, traducteurs et adaptateurs lors de commandes de texte, la dernière avec l'UDA pour l'engagement des metteurs en scène. De plus, TAI, est en négociation pour conclure une première entente collective avec la Société professionnelle des auteurs-compositeurs du Québec (SPACQ) pour les compositeurs d'environnements sonores.

Par ailleurs, TAI négocie présentement avec l'AQAD une entente générale concernant les contrats de diffusion en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q. chap. S-32.01)

Soulignons qu'à la conclusion de cette négociation TAI et l'AQAD disposeront de deux ententes visant les auteurs, traducteurs et adaptateurs, à la différence que la première vise les membres de TAI dans leurs activités de producteur et la seconde dans leurs activités de diffuseur.

### *Théâtres Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)*

TUEJ représente les producteurs de théâtre professionnel qui créent et produisent des spectacles accessibles aux jeunes publics. Ils étaient neuf membres fondateurs en 1986 à la suite de la dissolution de l'ADT; ils sont aujourd'hui près de 60 producteurs membres et permissionnaires de TUEJ. Seize producteurs sont soutenus au fonctionnement (ils ont entre 15 et 30 ans), quelques-uns au projet, et dix-sept compagnies ont été fondées entre 2000 et maintenant. Les revenus de la majorité des producteurs proviennent de la vente, à forfait, de leurs spectacles.

Théâtre de création et de tournée essentiellement, les producteurs membres de TUEJ donnent annuellement, dans toutes les régions du Québec, environ 1 800 représentations de plus de 70 spectacles différents. Environ 80% de ces représentations sont diffusées grâce au concours d'organismes du secteur public : Centre de la petite enfance (CPE), services de garde et milieu scolaire. Bien que principalement diffusées au Québec, ces représentations le sont aussi dans toute l'Amérique du Nord et en Europe, avec des percées de plus en plus fréquentes en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Si elles créent d'abord en français, les compagnies membres de TUEJ ont aussi à leur répertoire des versions dans une ou plusieurs autres langues.

Dès 1988, TUEJ signait sa première entente collective avec l'UDA pour les artistes interprètes (essentiellement les comédiens). En 1996, elle signait sa première entente collective avec un autre groupe d'artistes, les concepteurs de décor, de costume, d'éclairage et d'environnement sonore, regroupés au sein de l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ). Enfin, en 1999, TUEJ signait sa première entente avec un troisième groupe, soit les auteurs dramatiques représentés par l'Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD). Il est à prévoir que TUEJ devra éventuellement négocier une quatrième entente collective pour les metteurs en scène représentés par l'Union des artistes, et d'autres ententes avec l'APASQ pour les conditions de travail des concepteurs de marionnettes, d'accessoires, etc.

Les ententes collectives de TUEJ régissent les relations de travail de tous les producteurs membres de TUEJ qui engagent des artistes professionnels à l'occasion de leur production jeune public (sauf celle avec l'AQAD qui en régit la diffusion seulement). Sans entente collective négociée pour le secteur jeune public, signalons que quelques producteurs du milieu de la danse et de la musique utilisent les ententes collectives négociées par TUEJ.

La très grande majorité des compagnies membres de TUEJ, sinon toutes, ont été fondées par des artistes et sont le plus souvent gérées par des artistes.

## **2. Présentation des associations de diffuseurs oeuvrant à la scène**

### ***Festivals et Événements Québec (FEQ)***

La mission de Festivals et Événements Québec (FEQ), aussi connu sous le nom de la Société des Fêtes et Festivals du Québec, est de regrouper les festivals et les événements, les promouvoir et leur offrir des services qui favorisent leur développement. Fondé en 1975, FEQ regroupe aujourd'hui plus de 215 membres qui contribuent à l'essor culturel, économique et touristique du Québec.

FEQ fait partie d'un regroupement administratif stratégique avec la *Société des Attractions Touristiques du Québec* (SATQ). Les deux organismes, complémentaires, unissent leurs efforts et leurs ressources dans le cadre de la réalisation d'une gamme riche et variée de produits et de services.

Les membres de FEQ, principalement des organismes à but non lucratif opérant grâce au soutien d'un nombre important de bénévoles, offrent des programmations à caractère culturel, sportif ou de divertissement.

Afin de bâtir leur programmation annuelle, les membres de FEQ achètent sur une base régulière et continue des spectacles « clé en main » de producteurs ou d'intermédiaires. Les producteurs de ces spectacles en sont les maîtres d'œuvre; ce sont eux qui, notamment, en déterminent les conditions de réalisation et de production, en gèrent le calendrier et voient au choix, à la rétention de services, à la négociation et à la rémunération des différents auteurs, concepteurs, comédiens, chanteurs, choristes, musiciens, techniciens, directeur de tournée et autres collaborateurs requis pour leur représentation.

### ***Le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU)***

Fondé en 1978, le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) favorise la diffusion des arts de la scène, en soutenant le travail de ses 145 membres diffuseurs, en plus d'œuvrer à la reconnaissance de la profession. RIDEAU regroupe également dix réseaux de diffusion au Québec et en francophonie canadienne. L'implication de RIDEAU dans le milieu de la diffusion des arts de la scène – qui consiste entre autres à rendre justice au rôle de la diffusion dans le milieu du spectacle vivant, à favoriser la circulation du spectacle et à donner accès à la population à une production artistique diversifiée et de qualité – prend différentes formes.

RIDEAU assure d'abord et avant tout la représentation de ses membres auprès des divers paliers de gouvernement et collabore à toute activité du milieu artistique qui requiert la participation d'une partie ou de l'ensemble de ses membres. De plus, RIDEAU travaille activement à documenter l'activité de diffusion des arts de la scène, principalement celle du Québec, et à promouvoir et structurer cette diffusion tant au Québec qu'à l'échelle de la francophonie canadienne et internationale. Ainsi, l'organisme organisait en 2007 le premier *Forum national sur la diffusion des arts de la scène* afin de dresser un portrait de situation dix ans après l'adoption de la politique québécoise de diffusion des arts de la scène.

Au fil des ans, RIDEAU a développé et mis à la disposition des diffuseurs et de leurs vis-à-vis, les agents et producteurs de spectacles, de précieux outils d'information et de communication : la Bourse RIDEAU, le plus important marché francophone des arts de la scène en Amérique, qui réunit chaque année près de 1 000 participants; le site Internet de RIDEAU qui constitue un portail majeur en matière de spectacles en milieu francophone et le Catalogue du spectacle, l'outil essentiel des professionnels du milieu du spectacle des arts de la scène. Le catalogue recense les intervenants en arts de la scène au Québec, ainsi qu'un bon nombre de ceux qui œuvrent en milieu francophone ailleurs au Canada.

De plus en plus, RIDEAU gagne en efficacité grâce à des associations judicieuses avec des partenaires à l'étranger, plus particulièrement en Europe (ARÉA), et à la création d'alliances, entre autres au sein de la francophonie canadienne (ARDAS).

À l'instar des membres de FEQ, les membres de RIDEAU achètent sur une base régulière et continue des spectacles «clés en main» de la part de producteurs ou d'intermédiaires.